FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Mardi 6 Janvier 1920

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

LE CONGRÈS DE LA Fédération Socialiste DU NORD

Pour les Elections Sénatoriales le Congrès a donné mandat à sa Commission Administrative d'agir au mieux des intérêts du Parti et de la République - - -

Les sections de la Fédération du Nord du Parti socialiste se sont réunies hier en congrès, à la coopérative l'« Union », 147, rue d'Arras, à Lille. Les débats ont duré sept heures et demie. Ils ont tenu deux séances, coupées par un arrêt d'une demi-heure. Le citoyen Salengro présidait. Au bureau avaient pris place Delory, Lebas et Frey.

Bracke, député de la Seine, assista aux délibérations du matin.

LES SECTIONS REPRÉSENTÉES

Quatre cents délégués représentaient les sections suivantes :

Auby, Artres, Abscon, Aniche, Allennes-les-Marais, Armentières, Anneeullin, Anstaing, Anor, Aulnoye-Berlaimont, Aulnoy-Valenciennes, Avesnes-lez-Aubert, Ascq, Auberchicourt, Auchy, Anzin, Aubry.

Bruille-lez-Marchiennes, Bruay-sur-l'Escaut, Bouvignies, Bourbourg, Bondues, Béthencourt, Beuvry-lez-Orchies.

Cysoing, Croix, Cousolre, Coudekerque-Branche, Condé, Chemy, Caudry, Cattenières, Cambrai, Comines.

Dunkerque, Douai, Denain.

Escaudain, Ennevelin, Estaires, Erre, Erquinghem-Lys.

Faches-Thumesnil, Famars, Faumont, Féchain, Fenain, Flers, Forest, Fourmies, Fresnes, Fretin.

Genech, Hasnon, Haubourdin, Halluin, Hautmont, Hazebrouck, Hélesmes, Hellemmes, Ham, Hérin, Hornaing, Houplin, Houplines, Hallennes-lez-Haubourdin, Jeumont.

Lallaing, La Madeleine, Lambersart, Lannoy, La Sentinelle, Lecelles, Leers, Lezennes, Lewarde, Lille, Lomme, Loos, Lourches, Louvroil, Lys-lez-Lannoy, La Gorgue.

Mons-en-Barœul, Maing, Marchiennes, Marcq-en-Barœul, Marly, Marquette, Mastaing, Maubeuge, Moncheaux, Mouvaux.

Nomain, Nivelle, Noyelle, Neuville, Orchies, Onnaing, Ostricourt, Oisy.

Pecquencourt, Petite-Forest, Phalempin, Poix-du-Nord, Pont-de-la-Deûle, Provin, Prouvy.

Quiévrechain, Quesnoy-sur-Deûle, Râches, Râismes, Raimbeaucourt, Rieulay, Rœulx, Roncq Roost-Warendin, Roubaix, Ronchin, Rieux;

Saint-André, Sailly-lez-Lannoy, Sainghin-en-Weppes, Saint-Amand, Saint-Hilaire, Saint-Pol, Saint-Saulve, Saint-Vaast, Sars-Poteries, Saultain, Sebourg, Seclin, Sin-le-Noble, Somain;

Thiant, Thumeries, Toufflers, Tourcoing, Trith-Saint-Léger, Trélon, Valenciennes, Vred, Vieux-Condé, Villers-Campeau;

Walincourt, Wambrechies, Wahagnies, Wandignies-Hamage, Wennehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrechain-sous-Denain, Waziers, Wignehies, Wallers, Wattrelos, Wavrin.

L'ELECTION LÉGISLATIVE SUPPLEMENTAIRE

Après un long débat où prirent la parole les citoyens Blémant, Guironnet, Jerrain, Valentin, Pierpont, Sarot, Daillie, Dumont, Delourme, Desoblin, Delcourt, Inghels, Delory et Lebas, par 414 votants contre 132 et 23 abstentions, sur la proposition de la section de Valenciennes, appelé à se prononcer sur l'attitude à prendre à l'élection législative rendue nécessaire en mars par la démission du capitaine Verniers, le Congrès adopte une décision qui sera transmise par les soins du Bureau fédéral au Parti libéral et a la Fédération républicaine.

EN FEVRIER, NOUVEAU CONGRES

A la demande de la commission administrative, le Congrès renvoie à un nouveau Congrès qui se tiendra à Lille, le 8 février, l'ordre du jour du Congrès national de Strasbourg. C'est à ces nouvelles assises fédérales que seront prises d'autre part toutes décisions utiles quant à l'élection législative complémentaire.

Sur la proposition du citoyen Delory, la Fédération vote un crédit pour l'envoi, à ses frais, des trois délégués au Congrès de Strasbourg. Le secrétaire fédéral étant délégué de droit, les sections, au Congrès du 8 février, devront être mandatées pour choisir les deux autres représentants à Strasbourg.

LES ELECTIONS SENATORIALES

La majeure partie de la séance de l'après-midi a été prise par le débat sur l'attitude à prendre le 11 janvier, aux élections sénatoriales. Après une étude minutieuse de la situation que précisèrent successivement les citoyens Delory, Dujardin, Blémant, De Muynck, Dumont, Sarot, Delannoy, Guironnet, Nachtergaele, Nuttin, Pioteux, Valentin, Salengro, Brodel, Brachelet, Jerrain, Verdavaine, Lebas et les délégués des sections de Ronchin, de Mons-en-Barœul et de Caudry, par 307 mandats contre 268, le Congrès adopte une proposition de la section lilloise donnant mandat à la commission administrative d'agir, dans la semaine qui précède l'élection, au mieux des intérêts du Parti et de la République Sociale, sur les bases indiquées par l'ensemble des congressistes.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

A la fin de la séance de l'après-midi, le Congrès a donné mandat au Bureau fédéral de mettre tout en œuvre pour hâter la reconstitution de l'Union des Elus municipaux. Puis, pour fournir à la Fédération les munitions indispensables pour les prochaines batailles, il a décidé de porter à un franc le prix de la carte et d'augmenter dans le même temps le prix du timbre.

LES ELECTIONS SÉNATORIALES

Le Congrès Républicain a désigné ses candidats

La liste comprendra les 7 sénateurs sortants et M. Plichon

Le Congrès chargé de la désignation des huit candidats républicains aux élections sénatoriales du 11 janvier s'est réuni hier dimanche à l'« Hôtel de l'Europe », à Lille.

Outre les sénateurs sortants, cinquante délégués au maximum assistaient à cette réunion, parmi lesquels : MM. Crépy-St-Léger, Guilbaut, Barrois-Brame, Davaine, Charles Delesalle fils, René Lefebvre, Conem, etc..

Il y fut décidé :

1° Que les sept sénateurs sortants, **MM. TRYSTRAM, BERSEZ, POTIÉ, DRON, DEBIERRE HAYEZ, DEHOVE** se représentaient.

2° Que la liste, qui doit comprendre huit noms, serait complétée avec **M. PLICHON**, député réactionnaire d'Hazebrouck.

Une proposition de M. Vancauwenberghe, président du Conseil général, tendant à compléter la liste des sept sortants avec un candidat de gauche a recueilli trois voix.

A l'Assaut !

Sur l'invitation adressée au Gouvernement français au nom de l'Union des 1.400 chambres de commerce américaines par leur président, M. Bedford, président de la « Standard Oil C° », une mission française, composée d'un certain nombre de personnalités hautement représentatives de l'industrie et du commerce français, a été désignée pour se rendre aux Etats-Unis à l'occasion de la Conférence internationale du Commerce réunie à Atlantic City. Des missions anglaises, italiennes, belges s'y rendaient également.

L'objet de cette Conférence était d'établir le programme de la coopération des Etats-Unis et des nations alliées dans les principaux problèmes économiques mondiaux.

Renseigner le peuple américain sur l'état actuel et les besoins de l'Europe, lui faire comprendre dans quelle mesure et sous quelle forme il est intéressant pour lui de contribuer à la reconstitution économique de l'Ancien Continent, telle était la tâche des missions alliées.

La mission française fut placée sous la présidence d'honneur de M. Clémentel, ministre du Commerce ; au nombre de ses membres figurait M. Eugène Schneider, maître de forges, en qualité de président.

C'est à ce titre que M. Schneider prononça un discours qui manifeste l'intervention du Gouvernement ayant pour but **« l'assaut contre le socialisme, le syndicalisme, le prolétariat organisé ».**

La mission nettement définie par le programme indique : « RENSEIGNER LE PEUPLE AMERICAIN SUR L'ETAT ACTUEL ET LES BESOINS DE L'EUROPE ET LES MOYENS DE CONTRIBUER A LA RECONSTITUTION ECONOMIQUE DE L'ANCIEN CONTINENT ».

Ce programme fut-il respecté ?

La conférence débuta par une déclaration de laquelle il ressortait « NE PAS AVOIR D'ARRIÈRE-PENSÉES.

A mon avis, la mission française, par la parole de son président, devait s'en tenir surtout au programme qui lui était assigné et qui ne devait pas être dépassé. Il lui appartenait d'exposer toute l'étendue des ravages causés par la guerre : ravages physiques, ravages moraux. Il y avait lieu de faire ressortir l'énormité des destructions causées par la volonté de guerre du militarisme allemand, l'immensité du gouffre où il a jeté pêle-mêle les hommes et les biens.

Restant dans le domaine d'une statistique qui n'a pas besoin d'être interprétée pour être saisissante : 1.500.000 morts, toute la nation touchée par la guerre, dommages causés aux habitations à l'agriculture, aux usines, aux chemins de fer, etc., etc.

Cet exposé s'imposait pour donner à connaître à une nation que la guerre de 1914-1918 a coûté treize fois plus cher que toutes les guerres additionnées qui ont eu lieu dans le monde de puis 1850, était indispensable. Cette partie de la mission ne pouvait qu'être approuvée par tous, mais où M. Schenider est sorti des limites qui lui étaient imposées, où il a calomnié le prolétariat de France qui a montré tant d'héroïsme pour la défense du pays c'est quand il déclara :

« Les hommes veulent la satisfaction immédiate de leur désir maximum. Ils prêtent volontiers l'oreille aux agitateurs, aux extrémistes... Jamais l'interruption du travail n'a été plus funeste à l'intérêt général. »

Sans scrupule aucun, le président de la mission, qui avait pour rôle de rechercher les moyens d'établir le programme de la coopération des Etats-Unis et des nations alliées dans les principaux problèmes économiques mondiaux, loin de rechercher l'entente indispensable pour nous relever des ruines accumulées par la guerre, attisa les haines. Il déclara également : « NUL PAYS NE PEUT SE VANTER AUJOURD'HUI DE NE PAS ABRITER LES MICROBES DU BOLCHEVISME ».

Sa diatribe est entre les mains des parlementaires : elle s'inspire de toutes les idées stupidement rétrogrades qui constituent le fond de la mentalité conservatrice.

La vérité, c'est que le mal ne réside pas dans le microbe imaginaire du bolchevisme, mais bien dans l'attitude intransigeante uniquement inspirée par le lucre du haut patronat.

Il fallait dire toute la vérité au peuple américain ! Il fallait lui dire que la classe ouvrière française, invoquant les souffrances vaillamment supportées par elle, est dans la raison en soutenant le maintien de la réduction des heures de travail et qu'elle se relève fièrement contre l'insulte grossière d'être victime de la vague de paresse, qu'elle veut au contraire remédier au déficit général en travaillant, en produisant davantage.

M. Schneider a manqué à son devoir de Français. Il guide le capitalisme dans la voie des brimades contre le syndicalisme ouvrier. Que retentisse sa voix poussant le patronat à l'assaut contre la classe ouvrière ! nous n'en persévérons pas moins dans notre méthode, voulant de l'harmonie dans la reconstitution de notre pays. Notre action sage, ordonnée, peut ramener la prospérité de la France. Les principes qu'il évoque ne peuvent avoir qu'un résultat : la ruine de la France par la division.

Charles SAINT-VENANT,
Député.

Un ancien bat' d'Af au poteau

LeMans, 4 janvier. — Une exécution capitale a eu lieu ce matin, à 7 heures 45 au Mans, un soldat du 166e d'infanterie, engagé pour la durée de la guerre, René-Désiré Saumureau, ouvrier chaudronnier, marié, père d'un enfant, a été passé par les armes au polygone militaire.

Le Conseil de guerre de la 132e division d'infanterie avait condamné à mort Saumureau, qui le 10 octobre 1916, à Saulchoy (Pas-de-Calais) avait grièvement blessé d'un coup de pistolet automatique le sergent Sarda, contre lequel il avait une haine violente. Ce jugement ayant été cassé pour vice de forme, Saumurcau comparut, en octobre dernier, devant le conseil de guerre de la 4e région siégeant au Mans, qui le condamnait à mort de nouveau.

Saumureau était un ancien bat' d'Af' au casier judiciaire très chargé.

Il dit à ses gardiens, après sa condamnation à mort : « J'aurai encore le temps d'en descendre un avant d'aller au poteau !! »

Les dernières paroles du condamné ont été : « A bas la France ! Vive l'Allemagne ! »

Le cadavre du supplicié a été inhumé au cimetière du Mans.

Les Allemands prétendent que Guillaume II est très malade

Berlin, 4 janvier. — Le « Berliner Tageblatt » écrit que l'ex-kaiser, affaissé, très vieilli, est moralement et physiquement plus touché que l'on ne le croit. Le tremblement de sa jambe et de son bras droits augmente. Il ne parle vite et ne s'anime que quand il est question du passé. Il estime que l'Allemagne est dans une situation désespérée et qu'il a été trahi par ses conseillers ainsi que par la nation entière.

« Tous ceux que je rencontrai depuis mon retour sont incapables de réaliser [illegible] besoins politiques qu'on lui prête. Il se trouve actuellement à Hims Doorn où [illegible]

Contes et Nouvelles

Le crime du barragiste

Quand Favrot, le barragiste, comprit qu'il n'y avait plus rien à faire et que son garçon, — le Tiennet, — était bel et bien envoulé par « la Mignonne », cette fille de rien qui s'était perdue pendant la guerre avec les soldats de tous pays et qui était à ceux qui voulaient, une sourde rage s'empara de lui.

Ce taciturne, au visage de brute primitive, endurci d'âme et de corps par le travail, l'avarice et les privations, portait en lui des instincts courts et violents aux réveils terribles. Il jura de se venger et, bon gré, mal gré, d'avoir raison de son gars.

Alors, il cessa de lui faire des menaces et de l'injurier ; mais son regard haineux fuyait celui des autres comme s'il redoutait qu'on pût y lire sa pensée. Le soir, après le repas, il fit mine de s'attarder du côté du barrage pour surveiller les vannes et relever les aiguilles. En réalité, il épiait son garçon.

Il se glissait le long du canal entre les bouleaux et les acacias, ou bien, il suivait la rivière dans l'ombre des grands roseaux.

Il marchait, le cou en avant, les yeux dilatés, le pied prudent et les poings serrés ; tantôt sa respiration se précipitait comme celle d'une bête en fureur ; tantôt, immobile, terré ainsi qu'un braconnier à l'affût, il retenait son souffle et tendait l'oreille.

Il ne vit rien d'abord parce que la nuit était noire ; mais il entendit dans le soir apaisé le chapotis de l'eau contre une embarcation ; une main habile maniait les rames en silence ; le canot glissait mystérieusement, sur les eaux endormies du canal.

Il comprit qu'ils étaient là et, dès lors, ramassé sur lui-même, il les guetta d'un coup d'œil sûr.

Puis vint le clair de lune. La barque fit sur l'eau moire une mouvante tache grise. Plus doucement encore, les rames plongeaient sans bruit comme des ailes et se relevaient en cadence.

Favrot découvrit que la Mignonne rejoignait son amoureux à la courbe du canal, là où les acacias, courbés par les vents, font sur le vide une épaisse tache d'ombre.

La barque se rapprochait de la berge, froissant les roseaux et les iris et le Tiennet venait à la pointe du bateau et tendait les bras. Alors la Mignonne sortait de l'ombre, blanche et irréelle comme une apparition. On devinait, dans le clair de lune, sous ses cheveux noirs, la pâleur mâle de son joli visage et ses gestes souples d'amoureuse. Il l'emportait ; puis, tous deux enlacés, se couchaient au fond de la barque. Le courant les entraînait à peine ; ils demeuraient dans l'ombre protectrice des accacias, dans le recueillement de la soirée printanière. Le chant du rossignol montait des buissons voisins et la lune, en suivant son cours, déplaçait les ombres.

Favrot voyait une barque immobile sur les eaux et qui, les rames pendantes, semblait abandonnée au sommeil de la nuit. Il rentrait, le cœur dévoré de haine.

Il découvrit que le Tiennet tapissait le fond de la barque de roseaux et de grandes menthes odorantes. Il vit cela et bien d'autres choses, et il ne dit rien.

Lui, le Tiennet était heureux parce qu'on le laissait à ses amours. C'était un grand garçon paisible à l'âme enfantine. De la guerre, il avait rapporté le goût ardent de la vie. Seule, depuis quelque temps, l'Annette, sa mère, tremblait de tout son être parce qu'elle connaissait Favrot.

Ce n'est pas qu'elle excusât son garçon ; mais il était l'unique lueur de toute une vie d'obscurité, de toute une vie ployée d'esclaves qui sait que la révolte est inutile. Elle l'adorait.

Un soir, Favrot interpella violemment sa femme ; ils étaient seuls dans la cuisine éclairée par une lampe fumeuse.

— Femme ! tu peux dire au Tiennet qu'il fasse attention à lui !

— Et que veux-tu que je dise qui n'ait été dit et répété cent fois ?

Sais-tu qu'il parle de réclamer son bien et d'épouser cette fille ?

La mère fit « non » ; mais elle le savait.

— Sais-tu qu'il a puisé dans le tiroir et qu'il y manque deux billets de cent francs ?

— Non, dit encore la mère ; ce n'est pas lui ; c'est moi qui les ai perdus l'autre jour en revenant du marché.

— Tu mens, hurla l'homme !

— Et quand le petit les aurait pris, fit-elle humblement, un enfant ne vole pas ses parents ?

Favrot leva le poing sur sa femme.

— Tu peux lui crier gare ! car malheur à eux.

— Qu'est-ce que tu veux faire, gémit-elle ? Ne touche pas à lui.

— Je toucherai à qui me plaira, et je te réponds que je le débarrasserai de son vice, quand je devrais en avoir du sang au bout des doigts.

Il sortit sans en dire plus. L'Annette, les deux mains pendantes entre les genoux, assise sur une chaise basse, répétait la voix brisée :

— Favrot, ne touche pas au petit !

Elle vint sur le seuil de la porte écouter les bruits du dehors ; le ruissellement de l'eau sur le barrage emplissait le silence nocturne. Son pauvre cœur tremblait.

Mais la pluie se mit à tomber et le Tiennet rentra. Il était plein de jeunesse et souriait aux joies de sa vie. Ses joues étaient humides et fraîches et ses cheveux irrisés de gouttes de pluie. L'Annette aurait voulu donner sa vie pour lui. Elle le supplia :

— Tiennet... ne vois plus la Mignonne. Je te jure que le père fera un malheur ? Il secoua la tête et vint s'accorder à la table. Elle s'approcha de lui et reposa son pauvre front bas sur l'épaule du garçon. Il sentait bon les menthes sauvages.

— Tiennet, quitte cette fille pour l'amour de moi.

— Non, fit-il, la voix sourde.

— Le père est une brute ; il vous fera du mal !

Il la repoussa sans violence, le visage triste. Il avait pitié de sa mère.

— Tu ne peux donc pas vivre sans elle ?

— Non... je ne peux pas ! Laisse-moi.

Il s'en alla.

Elle comprit qu'elle n'empêcherait pas les événements de s'accomplir, et elle se sentit très faible.

* * *

Favrot temonta la berge avec précaution, la nuit était noire ; il se dit que personne ne l'avait vu ni entendu. Il tenait des outils en mains. Il rentra par la porte de grange. Les yeux lui sortaient de la tête et son front se barrait de rides mauvaises. L'Annette eut peur. Elle se rassura en voyant qu'il gagnait son lit comme de coutume. Elle s'endormit.

Un frôlement l'éveilla. Minuit venait de sonner. L'homme était debout au milieu de la chambre et s'apprêtait à sortir. Elle se dressa sur son séant et cria :

— Où vas-tu ?

— As-tu entendu rentrer le Tiennet ?

Il parlait comme un homme ivre.

— Non, dit-elle. Va voir si la clé est tournée.

— Pourquoi me demandes-tu cela ?

Il ne répondit rien et se dirigea vers la cuisine en tâtonnant. Elle y parvint avant lui, la clé n'était pas tournée. Alors Favrot alluma la lanterne et l'Annette vit qu'il avait les yeux hagards et qu'il tremblait. Elle courut à la chambre du petit, promena ses mains sur le lit. Il était vide. Elle revint, la gorge sèche ; ses dents claquaient.

— Qu'est-ce que tu as fait, misérable, hurlatelle ? et elle lui secouait la main qui tenait la lanterne.

Il semblait hébété. Subitement, il avoua :

— J'ai disjoint une planche de la barque pour noyer la Mignonne. Sous les herbes, on n'y voyait rien. Lui, il sait nager... J'ai pensé qu'il en tirerait !

Ils cherchèrent toute la nuit ; ils appelèrent tout le long des berges. Au lever de l'aurore, ils virent bien qu'il ne restait rien sur l'eau claire et tranquille qu'entrechoppaient les brumes matinales.

Plus d'un mois après, la rivière rendit deux corps que la mort et la pourriture n'avaient pas désunis.

Le père seul les reconnut, car l'Annette était devenue folle et l'on venait de l'enfermer.

MARG'ERITE REGNAUD.

LA TAXE sur les Paiements

En quoi consiste-t-elle ?...

Nous avons causé, dernièrement, de la taxe dite de luxe et des mouvements protestataires auxquels a donné lieu son application dans les régions libérées.

Mais la loi du 31 décembre 1917 a institué une autre sorte de taxe, dit « taxe de payement », dont nous voudrions entretenir aujourd'hui nos lecteurs.

Cette nouvelle taxe, qui est de 0 fr. 20 par 100 francs ou fraction de 100 francs, est applicable au payement du prix de la vente au détail et à la consommation, des marchandises diverses non classées comme étant de luxe.

Tout commerçant qui reçoit des payements supérieurs à 150 francs à raison de la vente au détail ou à la consommation de marchandises, denrées, fournitures ou objets quelconques, y est soumis et doit tenir un livre spécial destiné à recevoir l'inscription de tous les payements passibles de la taxe de 0 fr. 20 par 100 francs ou fraction de 100 francs, instituée par l'article 23 de la loi du 31 décembre 1917.

Cette taxe de payement n'est applicable qu'aux ventes au détail ou à la consommation ; elle ne l'est pas aux ventes en gros, c'est-à-dire aux ventes qui sont faites par un commerçant à un autre commerçant, si ce dernier n'achète que pour revendre.

L'intention du législateur est celle-ci : il faut, pour qu'un objet soit passible de la taxe, qu'il soit parvenu au dernier terme de sa vie industrielle et commerciale, et la taxe n'est exigible qu'au moment où cet objet arrive dans les mains de la personne qui doit le consommer ou se l'approprier d'une manière définitive.

OBLIGATIONS DES COMMERÇANTS

Pour l'application de la taxe sur les payements, les commerçants sont tenus de prendre les dispositions suivantes : Ils doivent : 1. tenir un livre spécial; 2. percevoir la taxe.

Le livre spécial est destiné à l'inscription des payements visés par la loi. Le modèle en a été réglementé par l'administration, mais les commerçants ne sont pas tenus à se conformer strictement à ce modèle. Ils peuvent se servir de leur livre ordinaire, pourvu qu'on y retrouve les indications suivantes :

1. Un numéro d'ordre; 2. la date du payement; 3. la désignation sommaire des objets qui, par leur prix, comportent le payement de la taxe; 4. le prix des dits articles; 5. la taxe perçue.

Les commerçants peuvent aussi se servir, à la place du livre spécial, de carnets à souche, dont les feuillets portent les indications ci-dessous mentionnées.

Mais que faut-il inscrire sur le livre spécial ? Ceci : Il faut y mentionner tous les payements qui dépassent 150 francs.

Notons, entre parenthèses, que ce livre est à deux usages, puisqu'il contient également une colonne pour la taxe dite de luxe. Mais nous ne nous occuperons aujourd'hui, que de la taxe de payement.

Deux moyens sont offerts au commerçant pour percevoir cette taxe. Il peut, ou bien se servir de timbres mobiles et d'estampilles de contrôle, ou bien demander l'autorisation d'être en compte avec le Trésor.

S'il préfère se servir de timbres mobiles, il appose sur le livre spécial, en regard de l'inscription relative à chaque achat, le timbre dont la quotité correspond à la taxe due; il colle ensuite sur la quittance l'estampille de contrôle correspondant à ce timbre.

S'il n'est pas délivré de quittance, le timbre et l'estampille sont collés en même temps sur le livre spécial. Le timbre et l'estampille sont oblitérés soit par l'apposition de la signature du commerçant et la date, soit par l'apposition du cachet commercial de la maison de commerce.

Si le commerçant a obtenu l'autorisation d'être en compte avec le Trésor, il appose sur la quittance un timbre spécial mobile fourni par l'Enregistrement, et portant imprimés les mots : « Taxe payée au compte du Trésor ». Le commerçant signe sur ce timbre.

La quittance ainsi établie doit mentionner : 1. nom et adresse, raison sociale du commerçant; 2. date du payement; 3. montant de la taxe perçue; 4. numéro de la caisse qui a reçu le payement si ce commerçant utilise plusieurs caisses; 5. numéro sous lequel l'article ou les articles vendus sont inscrits sur le livre spécial.

Pour obtenir l'autorisation d'être en compte avec le Trésor, il suffit d'en faire la demande par simple lettre au directeur départemental de l'Enregistrement.

A la fin de chaque mois, le commerçant dresse un état faisant connaître d'après son livre spécial : 1. le montant total de la taxe de 0 fr. 20 par 100 francs perçue du premier au dernier jour du mois, inclusivement et, (ceci regarde la taxe de luxe), le montant de la taxe de 10 % perçue pendant la même période.

2. Le montant des taxes remboursées pour les objets rendus ou échangés. Car, si un client rend un objet on doit lui rembourser avec le prix de la marchandise, la taxe perçue.

3. La balance entre les taxes perçues et les taxes remboursées.

Dans les dix premiers jours du mois suivant, le commerçant dépose cet état, après l'avoir certifié, au bureau de l'Enregistrement qui lui est désigné par le directeur départemental et verse en même temps la différence entre les taxes perçues et les taxes remboursées.

Voilà en quoi consiste la taxe sur les payements. Elle fait partie de nos étrennes. Inutile de préciser que nous nous en passerions bien, car, évidemment, elle contribuera pour sa petite part à l'ascension de plus en plus inquiétant du coût de la vie.

M. Klotz nous annonce sept milliards d'impôts nouveaux; on va probablement renchérir le pain, le charbon, la viande, etc..., etc..., En tout cas, contribuables, mes frères, gare à vous, car en fin de compte, c'est toujours vous qui trinquerez.

N'empêche que nous sommes en droit de nous demander comment les modestes travailleurs, les petits employés, les petits retraités et les modestes petits rentiers pourront parvenir à résoudre le problème quotidien de l'existence.

Vraiment, l'année 1920 commence bien !... Attendons la suite !...

V. BRIGGHE.

LE CRIME DE GUEMPS

SERAIT-CE L'ASSASSIN ?

Nos lecteurs se souviennent de l'horrible drame qui s'est déroulé à Guemps, dans la nuit du 21 au 22 décembre, et dont les victimes furent M. Hoyez, qui fut tué et sa femme grièvement blessée.

La police de Saint-Omer qui est chargée de cette affaire, croit être sur les traces de l'assassin, un travailleur chinois du nom de Chang-Ju-Chich, condamné à mort pour quadruple assassinat et évadé de la prison anglaise de Verquemont (Somme), où il était incarcéré.

Les Fraudes sur le Sucre

Le sucre était introduit de Belgique en France pour « venir en aide » à la population de Roubaix - Tourcoing, mais il était revendu à un spéculateur :: :: ::

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que les poursuites intentées contre Mlle Leclercq, 1, rue Neuve, à Lille, pour détention illicite de 10.000 kilos de sucre, avaient été abandonnées, mais que par contre M. Van Hazebrouck, marchand de charbon à Mouscron, qui avait vendu le sucre à Mlle Leclercq, était déféré devant le Tribunal correctionnel de Lille pour spéculation et accaparement.

M. Van Hazebrouck revendait 3 fr. 70 le kilo, et plus, à Lille, le sucre qu'il achetait 2 fr. 40 en Belgique.

Voici l'affaire qui se corse et qui tourne au scandale :

« Le Peuple », de Bruxelles publie à ce sujet une déclaration du ministère du Ravitaillement d'après laquelle jamais Van Hazebrouck n'a obtenu une licence pour exportation de sucre.

C'est à la demande d'un membre du Comité d'alimentation régional de Roubaix-Tourcoing qu'il a été accordé aux villes de Roubaix et de Tourcoing une licence de 100.000 kilos de sucre exotique pour chacune de ces villes, soit 200.000 kilos, en vue de venir en aide à leur population.

Cent mille kilos de sucre ont été expédiés, facturés et payés par ces villes, chacune 50.000 kilos à raison de 240 francs les 100 kilos, wagon départ.

Les 100.000 autres kilos que devaient encore recevoir ces villes n'ont pas été expédiés, — le ministère belge du Ravitaillement ayant appris que les 100.000 premiers kilos avaient été livrés, non pas AUX HABITANTS DE ROUBAIX-TOURCOING, MAIS AU NOMME VAN HAZEBROUCK.

Les salaires des cheminots anglais

Londres, 4 janvier — M. Thomas, le leader des cheminots anglais, fera connaître demain, à Birmingham, les propositions du gouvernement en ce qui concerne les augmentations de salaires réclamées par les employés et ouvriers des chemins de fer.

D'une façon générale, on peut dire que cette augmentation ne vient pas s'ajouter aux salaires proprement dits, mais aux indemnités accordées pendant la guerre.

Celles-ci, qui étaient de 33 shillings par semaine, seront maintenant de 38, soit une augmentation de 5 shillings. Le salaire minimum sera de 56 shillings par semaine.

Voici quelques chiffres qui montreront la progression des salaires dans plusieurs catégories d'ouvriers :

Porteurs : avant la guerre, 22 schillings; actuellement, 55; proposés, 60.

Contrôleurs de bagages : avant la guerre, 25 ; actuellement, 58; proposés, 63.

Contrôleurs des billets : avant la guerre, 26; actuellement, 64; proposés, 64.

Gardes de trains : avant la guerre, 30; actuellement, 63; proposés, 68.

Ce nouveau tarif restera en vigueur jusqu'au mois de septembre, où il sera soumis à révision, suivant les modifications du coût de la vie.

Les salaires proposés sont établis pour répondre à une augmentation de 124 pour cent sur les prix d'avant-guerre.

L'augmentation ou la diminution sera de un shilling pour 5 pour cent, c'est-à-dire que, si au 1er septembre, le coût de la vie n'est plus que de 120 pour cent de ce qu'il était avant la guerre, les salaires de 60 shillings seront réduits à 59; mais, il est bien entendu que quelle que puisse être la diminution du prix de la vie, les salaires ne pourront être réduits au-dessous du minimum égal au double de salaire d'avant-guerre.

Les leaders ouvriers sont décidés à conseiller l'acceptation, mais ce sont les ouvriers qui décideront en dernier ressort.

Les Unions se réuniront lundi; le comité exécutif de la Fédération nationale des cheminots prendra une décision finale, mercredi, à une réunion où chaque délégué votera suivant le mandat impératif qu'il aura reçu.

Une victime de la crue

Paris, 4 janvier. — Le gardien de la paix Ducordeau, détaché au poste de secours du pont de l'Alma, venait de conduire à terre dans une barque Mme Lucie Besse. Il eût l'imprudence de lâcher l'amarre qui reliait l'embarcation à un escalier du quai. La barque partit à la dérive, vint se jeter contre un pilier du pont d'Iéna et chavira. Le gardien fut précipité dans les flots. Deux mariniers se portèrent à son secours, mais vainement, Ducordeau avait coulé à pic. Il était père de trois enfants.

L'Affaire Landru entrerait dans une phase nouvelle

Des découvertes qu'on peut, sans aucune exagération, qualifier de sensationnelles, viennent d'être faites dans le fameux enclos de Gambais. Des fouilles minutieuses ont permis de recueillir disséminés d'ailleurs un peu partout, 7 à 8 kilos d'ossements humains. Tout un puzzle macabre, dont la pièce capitale, si l'on peut dire, est un crâne, encore fort bien conservé.

Tous ces ossements ont été sciés à l'aide d'une petite scie à main, aux dents serrées très caractéristiques, dont les marques sont encore fort nettes aux bords des os sectionnés. Cette scie elle-même a, d'ailleurs, été retrouvée dans une boîte à ordures; elle est en bon état, quoique un peu usagée; elle a servi...

Nous pouvons, d'autre part, annoncer que l'instruction concernant la femme et le fils de Landru a fait de nouveaux progrès, décisifs aussi. A l'accusation, il ne reste plus aucun doute. Mme Landru, épouse accomplie, attentive aux choses du ménage, n'a rien ignoré. Elle était la complice dévouée du « Barbe-Bleu de Gambais ». Quant aux enfants, à ces enfants pour l'éducation desquels Landru, « paterfamilias » jaloux, n'a jamais accepté de conseils, ils aidaient à déménager les mobiliers successivement « acquis » par leur père. Ainsi, Landru avait résolu, au mieux des intérêts de chacun, le délicat problème de la main-d'œuvre... Ah ! c'était une famille bien unie !

UN DRAME DE L'IVRESSE

Cherbourg, 4 janvier. — Le quartier-maître infirmier, Marcel Violet, caserné au fort de Querqueville, injuria la sentinelle qui était de garde à l'entrée du fort. Celle-ci voulut appréhender le quartier-maître Violet qui sous l'influence de la boisson, résista et fut légèrement blessé. Mis en cellule, Violet se frappa en plein cœur avec un stylet et succomba presque aussitôt. Il était originaire de Dieppe et libérable dans trois mois.

LILLE

BULLETIN du LUNDI

A part le « Nouvel An », je n'ai guère d'événements sensationnels à vous signaler en notre bonne ville, en ce qui concerne la semaine écoulée. Et encore, est-ce bien là un événement ?... Je me permets d'en douter.

Il est curieux d'observer l'idée que certains se font du jour de la nouvelle année. Ils le considèrent comme une sorte de date fatidique ayant le privilège de changer leur triste sort.

L'année écoulée a été pour eux, comme pour tous, hélas !.... fertile en tracas et en soucis. Or, il leur semble que la nouvelle année qui éclot, va leur apporter le bonheur parfait.

Douce illusion que les réalités de l'existence vont bientôt dissiper. N'importe, nous sommes ainsi faits, que notre cœur a besoin de se reposer en cette espérance et que tous les ans nous éprouvons le besoin de nous laisser prendre à ce doux mirage consolateur du bonheur qui vient.

Il forme la base de tous les souhaits de nouvel an, ce doux mirage tout aussi trompeur que les doux souhaits que certaines personnes éprouvent le besoin d'envoyer, on ne sait pourquoi, à leurs pires ennemis ou du moins à des gens qui leur sont parfaitement indifférents.

Ainsi le veulent les hypocrisies sociales de notre société contemporaine. Que de sourires fielleux, de risettes sucrées, de poignées de mains qui ont envie de serrer trop fort, sont données en ce jour de fausseté. Ah ! c'est beau la vie !...

Un, par exemple, qui n'a pas caché son jeu, c'est ce bon M. Klotz !.... Au moins, avec lui, on sait à quoi s'en tenir. C'est net et c'est franc. Comme cadeau du nouvel an, nous avons appris que quelques millions d'impôts supplémentaires allaient nous être demandés. Allons ! voilà qui va bien, et qui nous présage des jours heureux.

Un dernier conseil sur ce chapitre : ne vous bilez pas trop, quoique vous fassiez, il vous faudra de gré ou de force avaler la pilule amère. Par conséquent, inutile de vous en faire. Faites comme pour l'huile de ricin.... on ferme les yeux, et, vivement, on avale.

* * *

Les agences nous annoncent que M. Klotz aurait l'intention de reprendre la tradition consistant à faire commencer l'année financière au 1er juillet.

Fort bien !... je n'y vois pas d'inconvénient.

Elles ajoutent, — les agences — que ce serait beaucoup mieux, » étant donné que notre grand financier aurait ainsi le temps de préparer son budget, la Commission celui de l'examiner, et le Parlement celui de le contrôler.

— Ah ! ici, par exemple, je suis parfaitement tranquille. On peut reculer tant qu'on veut la date de début de l'année financière. Une chose est certaine : le Budget ne sera jamais établi en temps voulu, quel que soit, d'ailleurs, le Ministre au pouvoir.

C'est tout couru, et la fable du « Lièvre et de la Tortue » de notre bon fabuliste La Fontaine, me semble toute indiquée comme sujet de méditation.

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point ». Jamais M. Lebureau ne pourra se fourrer cette vérité essentielle dans la tête, et « Ad vitam æternam, Amen ! » nous verrons voter le Budget avec un retard considérable.

* * *

« Médor se venge ». Les Boches vont en faire la dure expérience. N'est-il pas question de leur réclamer la restitution des 26.000 toutous de race que ces messieurs ont enlevé, ou zigouillé.

Ça ne pouvait pas se passer comme ça. « Médor » est rancunier, et quand il a une dent contre quelqu'un, il faut qu'il la plante.

Le jour où mon journal annonça cette nouvelle, j'ai rencontré deux vieilles filles de mon quartier. Elles rayonnaient, et se précipitèrent à ma rencontre sitôt qu'elles m'aperçurent.

— Ah ! mon bon Monsieur, que nous sommes heureuses. Il va donc être vengé, notre pauvre « Loulou » qu'ils nous ont tué, les monstres... Ça nous a mis du baume à l'âme, cette nouvelle...

J'en eus pour une bonne demi-heure, et c'est au grand peine que, bien que je n'y fusse pour rien, je pus échapper aux effusions reconnaissant